

Paris, le 13 novembre 2007

**PARTENARIAT ENTRE L'AMF ET L'AFOM
SUR LES ANTENNES-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE :**

- **ACTUALISATION DU GUIDE DES RELATIONS ENTRE OPERATEURS ET COMMUNES**
 - **BILAN POSITIF DE SES TROIS PREMIERES ANNEES D'APPLICATION**

L'Association des Maires de France (AMF) et l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) ont annoncé aujourd'hui, dans le cadre du renouvellement de leur partenariat, **l'actualisation du Guide des relations entre opérateurs et communes**, relatif à l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile (précédemment Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs).

Elles avaient élaboré ensemble, en 2004, ce Guide qui a introduit de nombreuses avancées concrètes en matière d'information, de concertation et de préservation des paysages. **Elles rendent public également le bilan des 3 premières années d'application du Guide.**

De plus, l'AMF et l'AFOM ont réalisé un Mémento à l'usage du maire qui reprend les principales dispositions du Guide actualisé. Elles mettront en ligne ce Mémento sur leurs sites web (www.amf.asso.fr et www.afom.fr) et le diffuseront lors du Congrès des Maires et Présidents de communautés de France qui se tient du 20 au 22 novembre 2007. La version intégrale du Guide actualisé sera publiée le 17 décembre 2007.

1- Actualisation du Guide des relations entre opérateurs et communes :

L'AMF et l'AFOM ont souhaité actualiser le Guide lors de leurs réunions annuelles d'évaluation. Après consultation des commissions « Environnement et développement durable » et « Technologies de l'information et de la communication » de l'AMF, ce travail a abouti à l'adoption d'un texte actualisé, validé par le Bureau de l'AMF qui s'est tenu le 17 octobre 2007. Il a permis de :

- confirmer l'efficacité des dispositions élaborées en 2004,
- prendre en compte les nouvelles règles en matière d'urbanisme,
- mettre à jour les paragraphes relatifs à la science, à la recherche et à la réglementation,
- introduire un paragraphe sur l'utilisation du téléphone mobile.

Les principales dispositions du Guide actualisé sont présentées en **annexe n°1**.

2- Bilan positif des 3 premières années d'application du Guide des relations entre opérateurs et communes :

En 2004, les 3 opérateurs de réseaux – Bouygues Telecom, Orange et SFR – s'étaient engagés à appliquer le Guide dans toutes les communes de France pour toutes les nouvelles installations et pour toutes les modifications substantielles d'antenne-relais.

En novembre 2007, l'AMF et l'AFOM constatent la bonne application du Guide par les opérateurs et l'impact positif de celui-ci sur les relations entre maires et opérateurs. Elles se sont appuyées pour ce bilan :

- sur des **indicateurs semestriels** qui permettent aux opérateurs de suivre concrètement l'application du Guide sur le terrain ;
- sur **3 enquêtes annuelles réalisées par TNS Sofres** en avril 2005, octobre 2006 et octobre 2007 auprès d'échantillons nationaux de 400 maires, représentatifs de l'ensemble des communes hors zones blanches.

Les indicateurs semestriels et les résultats des 3 enquêtes TNS Sofres auprès des maires sur les antennes-relais sont présentés respectivement en **annexes n°2 et n°3**.

Après avoir procédé au bilan et à l'actualisation du Guide, l'AMF et l'AFOM ont décidé de relancer leurs actions conjointes pour mieux faire connaître le Guide des relations entre opérateurs et communes, par :

- un envoi aux 36 000 maires membres de l'AMF du Mémento présentant les principales dispositions du Guide ;
- une campagne d'information à l'attention des élus, dans les magazines spécialisés, sur le thème « Antennes-relais. Ce qui a changé depuis 3 ans », fin 2007 et au printemps 2008.

Contacts presse :

AMF

Marie-Hélène Galin, Responsable
de la Communication – tel. 01 44 18 13 59

AFOM

Eric de Branche, Directeur
de la Communication – tel. 01 56 88 60 00

Annexe 1

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU GUIDE ACTUALISE

Le Guide des relations entre opérateurs et communes vise à rendre plus transparents et plus concertés les projets d'antenne-relais.

Comme ils le font depuis la signature de la première version du Guide le 28 avril 2004 :

- les opérateurs appliquent de facto les engagements pris dans toutes les communes de France,
- les maires qui le souhaitent peuvent formaliser au plan local la mise en œuvre du Guide à travers la signature d'une charte ou convention avec les opérateurs.

Les principales dispositions du Guide actualisé sont, dans leur grande majorité, des dispositions qui figuraient dans la première version signée en 2004. Leur pertinence et leur efficacité ont été confirmées pendant les retours d'expériences et le travail d'actualisation.

Elles sont présentées dans cette annexe, chapitre par chapitre. Elles sont précédées dans le Guide d'un chapitre sur les repères, dont seules les principales actualisations figurent ci-après.

Chapitre 1 – Actualisation des repères scientifiques et réglementaires :

- L'aide-mémoire n°304 de l'**Organisation Mondiale de la Santé** (OMS), consacré aux antennes-relais de téléphonie mobile et publié en mai 2006, conclut :

« Compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé. »

- En France comme à l'étranger, les groupes d'experts consultés par les autorités sanitaires depuis la 1^{ère} édition du Guide en avril 2004, partagent l'avis de l'OMS sur les antennes-relais.
- Des scientifiques sont plus nuancés lorsqu'il s'agit d'apprécier, de façon générale, l'impact des radiofréquences sur la santé, en incluant notamment le téléphone mobile. Les recherches se poursuivent sur ce sujet à travers le monde.
- En France, le Gouvernement a créé, avec les équipementiers et les opérateurs, la **Fondation « Santé et Radiofréquences »** dans l'objectif de mobiliser des fonds pour la recherche, tout en garantissant l'indépendance des travaux scientifiques. La Fondation a été déclarée d'utilité publique par décret le 10 janvier 2005.
- Au plan réglementaire, le **décret n°2006/61** du 18 janvier 2006 demande aux organismes mesurant l'exposition aux ondes radio d'être indépendants et accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Chapitre 2 – Dialogue entre le maire et les opérateurs : concertation en amont pour chaque projet d'antenne-relais sur la base du dossier d'information.

- Le maire peut avoir une vue d'ensemble des antennes-relais dans sa commune. Il peut demander à chaque opérateur un état des lieux et son schéma de déploiement prévisionnel.
- Le maire reçoit, de façon systématique, un dossier d'information établi par l'opérateur, pour chaque projet d'installation ou de modification d'antenne-relais dans sa commune.
- Le maire et l'opérateur peuvent se concerter sur les projets d'antenne-relais dans la commune, sur la base des dossiers d'information. La concertation peut avoir lieu dans le cadre d'une **commission communale ou intercommunale de concertation**.
- Si la concertation n'aboutit pas dans le cadre de la commune, le maire ou l'opérateur peut saisir l'instance de concertation départementale, lorsque celle-ci existe (cf. circulaires du 31 juillet 1998 et du 16 octobre 2001), ou demander au Préfet sa création.

Chapitre 3 – Information de la population : possibilité de consulter en mairie les dossiers d'information sur les projets d'antenne-relais.

- Toute personne peut consulter en mairie les dossiers d'information remis par les opérateurs en amont de chaque projet d'antenne-relais.
- En fonction du projet et de son contexte local, le maire et l'opérateur décident ensemble des actions d'information et de dialogue les plus appropriées à l'attention de la population (réunions ciblées, réunions en mairie avec les élus ou associations, réunions publiques...).
- Les opérateurs organisent une réunion publique d'information chaque fois que le maire le leur demande.
- Les opérateurs mettent à la disposition du public des documents sur le téléphone mobile et sur les recommandations des autorités sanitaires pour son utilisation. Ces documents peuvent être référencés dans les chartes ou conventions locales.
- Toute personne peut consulter, sur le site www.cartoradio.fr de l'**Agence Nationale des Fréquences (ANFR)**, l'emplacement des émetteurs d'ondes radio (dont celui des antennes-relais) ainsi que les résultats des mesures de l'exposition aux ondes radio.
- Toute personne qui adresse aux opérateurs une demande écrite d'information sur les antennes-relais et sur les sujets de santé relatifs à la téléphonie mobile, reçoit une réponse écrite dans un délai maximal d'un mois.

Chapitre 4 – Ondes radio : mesure gratuite du niveau d'exposition aux ondes radio sur simple demande écrite.

- Toute personne peut gratuitement faire mesurer le niveau d'exposition aux ondes radio à son domicile, à son travail ou en tout autre lieu. Il suffit d'adresser une demande écrite à un opérateur.

La mesure permet de vérifier si le niveau d'exposition est inférieur aux seuils réglementaires, qui sont les seuils recommandés par l'OMS¹.

- Les opérateurs font réaliser les mesures qui leur sont demandées, par des organismes indépendants et accrédités COFRAC, conformément au décret n°2006/61 du 18 janvier 2006. Ils prennent financièrement en charge ces mesures qui coûtent chacune 1 500 €.

Les mesures sont réalisées selon le **protocole de l'ANFR**. Les résultats indiquent le niveau d'exposition généré par chaque catégorie d'émetteurs d'ondes radio (radio, télévision, téléphonie mobile, police, pompiers...).

Pour la téléphonie mobile, le protocole de l'ANFR demande que les niveaux mesurés soient traités de façon à obtenir les valeurs maximales, c'est-à-dire celles que l'on trouverait si on effectuait la mesure au jour et à l'heure où les antennes environnantes fonctionnent à leur capacité maximale.

- Lorsque la mesure est demandée par un maire, l'opérateur met le maire en relation avec un organisme indépendant et accrédité COFRAC. **Le maire peut ainsi décider seul du lieu, de la date et de l'heure de la mesure.**

Chapitre 5 – Préservation des paysages : intégration paysagère de toutes les nouvelles antennes-relais en concertation avec les maires.

- Pour chaque nouvelle antenne-relais, les opérateurs privilégient la solution d'intégration paysagère la plus adaptée au projet et à son environnement local. Cette solution est définie en concertation avec le maire. Elle est présentée dans le dossier d'information.
- Les opérateurs ne proposent aux maires la construction d'un nouveau pylône qu'en dernier recours, après avoir étudié toutes les options pour l'utilisation des supports existants.
- Les opérateurs respectent les principes et les règles de leur **politique commune d'intégration paysagère** pour toutes leurs nouvelles antennes-relais.

¹ 28 V/m pour la radio FM, 31 à 41 V/m pour la télévision, 41 V/m, 58 V/m ou 61 V/m pour la téléphonie mobile en fonction de la fréquence utilisée.

Annexe 2

INDICATEURS MESURANT L'APPLICATION DU GUIDE DES RELATIONS ENTRE OPERATEURS ET COMMUNES

	2005	2006	1 ^{er} semestre 2007
Nombre de nouvelles antennes-relais mises en service	2 814	3 456	1 070
Nombre d'antennes-relais modifiées de façon substantielle	5 173	4 824	1 091
Nombre de dossiers d'information déposés en mairie par les opérateurs	7 168	6 070	2 365
Nombre de réunions publiques d'information	797	638	213
Nombre de courriers et mails reçus par les opérateurs sur les antennes-relais ou la santé	1 058	1 297	715
Nombre de mesures de l'exposition aux ondes radio, demandées aux opérateurs	1 282	1 428	773
Pourcentage de nouvelles antennes-relais intégrées dans le paysage	89%	95%	97%

1- Déploiement des réseaux :

- **3 456 nouvelles antennes-relais mises en service en 2006 ; 1 070 nouvelles antennes-relais au 1^{er} semestre 2007.**

Les opérateurs ont besoin d'installer de nouvelles antennes-relais pour améliorer la couverture et la qualité des appels (notamment couverture des zones blanches), pour éviter les saturations locales (une antenne est saturée au-delà d'une soixantaine de communications simultanées) et pour permettre à leurs clients d'accéder à haut débit à l'Internet mobile.

Le nombre de nouvelles antennes-relais mises en service est habituellement plus élevé au 2^{ème} semestre qu'au 1^{er} semestre.

Ces nouvelles installations portent à environ **46 000 le nombre d'antennes-relais de téléphonie mobile en service en France au 30 juin 2007.**

- **4 824 antennes-relais modifiées de façon substantielle en 2006 ; 1 091 antennes-relais modifiées au 1^{er} semestre 2007.**

Les modifications substantielles incluent notamment les évolutions des antennes-relais GSM (2^{ème} génération) en antennes-relais à la fois GSM et UMTS (3^{ème} génération). Ces évolutions nécessitent une nouvelle autorisation d'émettre de l'Agence Nationale des Fréquences.

Le nombre d'antennes-relais modifiées est, lui aussi, habituellement plus élevé au 2^{ème} semestre qu'au 1^{er} semestre.

- 2- **Dialogue entre les maires et les opérateurs : 6 070 dossiers d'information déposés en mairie en 2006 ; 2 365 dossiers d'information au 1^{er} semestre 2007.**

Précision : sur une période donnée, le nombre de dossiers d'information ne correspond pas à l'addition du nombre d'antennes-relais installées et du nombre d'antennes-relais modifiées. En effet, les projets présentés dans les dossiers d'information seront réalisés, dans leur grande majorité, avec un décalage de 12 à 18 mois.

3- Information de la population :

- **638 réunions publiques d'information en 2006 ; 213 réunions au 1^{er} semestre 2007.**

Le nombre de réunions publiques n'inclut pas toutes les réunions organisées sur les projets d'antenne-relais avec les maires, les autres élus, les bailleurs ou les administrations.

- **1 297 demandes écrites d'information reçues par les opérateurs en 2006 ; 715 au 1^{er} semestre 2007.**

Les opérateurs répondent, dans un délai maximal d'un mois, à tous les courriers et mails qu'ils reçoivent sur les sujets relatifs aux antennes-relais et à la santé.

- 4- **Exposition aux ondes radio : 1 428 mesures demandées aux opérateurs en 2006 ; 773 mesures au 1^{er} semestre 2007.**

Toutes les mesures demandées aux opérateurs ont été réalisées par des **organismes indépendants et accrédités COFRAC** (Comité Français d'Accréditation). Elles ont montré que les niveaux d'exposition aux ondes radio étaient inférieurs aux seuils réglementaires, qui sont les seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Toutes les mesures demandées aux opérateurs sont prises en charge financièrement par les opérateurs. **Au total, en 2005, 2006 et au 1^{er} semestre 2007, 3 483 mesures ont ainsi été réalisées.** Elles ont coûté aux opérateurs plus de 5,2 millions d'euro.

- 5- **Intégration dans le paysage de 95% des antennes-relais installées en 2006 et de 97% des antennes-relais installées au 1^{er} semestre 2007.**

Les opérateurs vérifient la conformité de chaque nouvelle antenne-relais avec les principes et les règles qui figurent dans leur politique commune d'intégration paysagère.

LES 3 ENQUETES TNS SOFRES AUPRES DES MAIRES SUR LES ANTENNES-RELAIS

TNS Sofres a réalisé, pour l'AMF et pour l'AFOM, 3 enquêtes annuelles sur les antennes-relais auprès d'échantillons nationaux de 400 maires, représentatifs de l'ensemble des communes hors zones blanches.

Menées en avril 2005, octobre 2006 et octobre 2007, ces 3 enquêtes ont eu pour objectifs de mesurer :

- l'opinion et le vécu des maires sur les antennes-relais de téléphonie mobile,
- la notoriété et l'usage du Guide des relations entre opérateurs et communes,
- l'impact de l'application du Guide sur les relations des maires avec les opérateurs.

1- Vers une banalisation des antennes-relais dans l'opinion et le vécu des maires :

- **Les 3 enquêtes montrent que les maires perçoivent les antennes-relais de façon plus positive que négative.**
- En 2007, les items positifs comme les items négatifs, qui sont associés aux antennes-relais, sont en recul, ce qui est un indice de la banalisation du sujet.

En 2007, les antennes-relais représentent pour...

- o 90% des maires, un élément très utile de l'aménagement du territoire (93% des maires en 2006),
 - o 73% des maires, un élément important pour le développement économique de la commune (80% en 2006),
 - o 64% des maires, un élément qui contribue à la sécurité dans la commune (71% en 2006),
 - o 45% des maires, un élément peu agréable dans le paysage (52% en 2006),
 - o 43% des maires, un risque de mobilisation des riverains (45% en 2006),
 - o 29% des maires, une source de débat au sein du Conseil municipal (40% en 2006),
 - o 18% des maires, un danger pour la santé des personnes vivant à proximité (32% en 2006).
- **La perception des antennes-relais comme un danger pour la santé est l'item qui enregistre le recul le plus fort en 12 mois : -14 points.**
 - Les 3 enquêtes montrent que les maires reçoivent plus de demandes de meilleure couverture de leur commune que de protestations contre les antennes-relais.

52% des maires ont vécu des demandes de meilleure couverture de leur commune ou d'une meilleure qualité de réception depuis juillet 2006.

- **Les 3 enquêtes montrent que la grande majorité des maires n'a pas connu de crispation dans sa commune au sujet des antennes-relais.**

En 2007, 86% des maires déclarent ne pas avoir vécu d'inquiétudes de la part des habitants de leur commune au sujet des antennes-relais et 94% des maires déclarent ne pas avoir vécu une protestation de riverains contre les antennes-relais.

- **L'installation d'une antenne-relais dans la commune fonctionne comme un révélateur du sujet. Si les débats demeurent, la tendance est à l'apaisement.** Les inquiétudes et protestations diminuent, y compris lorsqu'une antenne-relais a été installée récemment.

En 2007, 14% des maires ont eu au moins une installation d'antenne-relais dans leur commune depuis juillet 2006.

En 2007, ces maires, qui ont eu au moins une installation d'antenne-relais dans leur commune, sont...

- o 43% à avoir vécu des questions ou demandes d'information de la part d'habitants sur les antennes-relais (39% en 2006, soit +4 points),
- o 43% à avoir vécu un débat au sein du Conseil municipal à propos d'une antenne-relais (40% en 2006, soit +3 points),
- o **22% à avoir vécu des inquiétudes de la part d'habitants** au sujet des antennes-relais (**36% en 2006, soit -14 points**),
- o **14% à avoir vécu une protestation de riverains contre une antenne-relais** (**31% en 2006, soit -17 points**).

2- Le Guide des relations entre opérateurs et communes : un « mode d'emploi » utilisé par les maires quand une antenne-relais est installée dans leur commune.

- **Les 3 enquêtes montrent que les maires ont un jugement très positif sur le Guide.**

En 2007, 94% des maires pensent que le Guide est nécessaire ou utile. Il est nécessaire pour 26% des maires, très utile pour 26% et assez utile pour 42%.

- La notoriété du Guide est plutôt satisfaisante, même si elle est en recul en 2007. La notoriété des outils du Guide est, quant à elle, encore limitée.

En 2007, 45% des maires ont entendu parler du Guide des relations entre opérateurs et communes (52% des maires en 2006).

22% des maires savent que les opérateurs prennent financièrement en charge les mesures de l'exposition aux ondes radio, qui leur sont demandées.

13% des maires savent que l'emplacement de tous les équipements émettant des ondes radio est indiqué sur www.cartoradio.fr.

- **Les maires utilisent le Guide quand ils en ont besoin.** Cette utilisation dépend fortement du fait qu'une antenne-relais a ou non été installée récemment dans la commune. On ne lit pas le mode d'emploi d'un objet dont on n'a pas l'usage.

En 2007, les maires ayant entendu parler du Guide et ayant eu une installation d'antenne-relais dans leur commune depuis juillet 2006 sont...

- 63% à avoir lu le Guide, en totalité ou en partie,
- 39% à avoir parlé du Guide à quelqu'un au cours des 12 derniers mois,
- 25% à avoir cherché des informations dans le Guide au cours des 12 derniers mois,
- 16% à s'être procuré le Guide au cours des 12 derniers mois.

3- Les maires satisfaits de l'application du Guide par les opérateurs :

- **Les maires et les opérateurs se concertent sur les projets d'antenne-relais, conformément au Guide des relations entre opérateurs et communes.**

En 2007, 79% des maires ayant eu au moins une installation d'antenne-relais dans leur commune depuis juillet 2006, ont eu une ou plusieurs rencontres avec un représentant d'un opérateur de téléphonie mobile.

- **Les maires qui ont eu au moins une installation d'antenne-relais dans leur commune depuis mai 2004, ont pu vivre concrètement l'application du Guide.**
- **Les 3 enquêtes montrent que la satisfaction de ces maires est nettement plus élevée que celle des maires des communes où aucune antenne-relais n'a été installée depuis mai 2004 et où, par conséquent, le Guide n'a pas pu être appliqué.**
- **Quand les maires ont eu une installation d'antenne-relais dans leur commune depuis mai 2004, ils sont d'autant plus satisfaits de leurs relations avec les opérateurs qu'ils ont lu le Guide des relations entre opérateurs et communes.**

En 2007, 52% de l'ensemble des maires sont satisfaits de leurs relations avec les opérateurs. **Le pourcentage de maires satisfaits est de :**

- 46% pour les maires sans nouvelle installation d'antenne-relais dans leur commune depuis juillet 2005,
- 69% pour les maires ayant eu une installation d'antenne-relais depuis juillet 2005,
- **78% pour les maires ayant à la fois lu le Guide et eu une installation d'antenne-relais depuis juillet 2005.**

Pourcentage de maires satisfaits parmi les maires qui ont à la fois lu le Guide et eu une installation d'antenne-relais dans leur commune depuis juillet 2005 :

- **80% de ces maires sont satisfaits de l'intégration des antennes-relais dans le paysage** (contre 52% des maires sans nouvelle installation d'antenne-relais depuis juillet 2005) ;
- **68% de ces maires sont satisfaits du dialogue et de la concertation avec les opérateurs** (contre 28% des maires sans nouvelle installation) ;
- **57% de ces maires sont satisfaits des dossiers d'information** qu'ils reçoivent sur les projets d'antenne-relais (contre 19% des maires sans nouvelle installation) ;
- 39% de ces maires sont satisfaits de l'information sur les niveaux d'exposition mesurés dans leur commune (contre 19% des maires sans nouvelle installation) ;
- 38% de ces maires sont satisfaits de la façon dont les opérateurs les aident à informer les habitants sur les antennes-relais (contre 22% des maires sans nouvelle installation).

- **L'intégration paysagère est le sujet qui suscite le niveau le plus élevé de satisfaction chez les maires.** Les actions menées depuis 2004 ont modifié la perception des maires.

En 2007, 45% des maires pensent que les antennes-relais sont un élément peu agréable du paysage. Ils étaient 61% à le penser en 2005.

- **En résumé, les opérateurs appliquent le Guide et ont modifié leurs pratiques pour l'installation des antennes-relais.**

Les maires qui ont eu une installation d'antenne-relais dans leur commune depuis mai 2004, perçoivent ces changements et en sont satisfaits.

Les maires qui n'ont pas eu d'installation d'antenne-relais depuis cette date, restent quant à eux sur des perceptions anciennes d'insatisfaction.